Retrouvez tous les marchés publics et privés parus sur les 12 départements du Grand Ouest sur :
centraledesmarchés.com

Pour faire paraître une annonce légale :
Medialex, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute)
e-mail : annonces.legales@medialex.fr - Internet : www.medialex.fr

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 14 décembre 2023, soit 0,183 € ht le caractère ou tarif forfaitaire à titre dérogatoire pour certaines annonces légales.
Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Marchés publics

Procédure adaptée

Commune de **La Bernardière**

Réhabilitation de bâtiments en maison d'assistantes maternelles, lots 2 et 8

PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

Section 1 : identification de l'acheteur
Nom complet de l'acheteur : commune de La Bernardière.
Type de numéro national d'identification : Siret.
N° national d'identification : 218 500 213 00010.
Ville : La Bernardière.
Code postal : 85610.
Groupement de commandes : non.
Section 2 : communication
Moyen d'accès aux documents de la consultation :
Lien URL vers le profil d'acheteur : https://www.marches-securises.fr
Identifiant interne de la consultation : AH46SPL-6
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : oui.
Nom du contact : M. Pierre-Jean Tabourel.
Adresse mail du contact : pj.tabourel@vendee-expansion.fr
N° téléphone du contact : 06 33 78 55 29.
Section 3 : procédure
Type de procédure : procédure adaptée ouverte.
Conditions de participation :
Aptitude à exercer l'activité professionnelle : conditions/moyens de preuve :
Les éléments suivants devront être fournis : présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années ou à défaut, des certificats de qualification professionnelle/preuve par tout moyen.
Capacité économique et financière : conditions/moyens de preuve
Les éléments suivants devront être fournis : chiffre d'affaires global et chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché public, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles/DC2 ou documents équivalents ; la preuve d'une assurance pours les risques professionnels/attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle.
Capacité technique et professionnelle : conditions/moyens de preuve
Les éléments suivants devront être fournis : présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années ou à défaut, des certificats de qualification professionnelle (preuve par tous moyens) ; une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat (moyens humains généraux) ; une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature (moyens techniques généraux).
Technique d'achat : sans objet.
Date et heure limites de réception des plis : le 3 juillet 2024 à 12 h 00.
Présentation des offres par catalogue électronique : interdite.
Réduction du nombre de candidats : non.
Possibilité d'attribution sans négociation (attribution sur la base de l'offre initiale) : oui.
L'acheteur exige la présentation de variantes : non.
Section 4 : identification du marché
Intitulé du marché : réhabilitation de bâtiments en maison d'assistantes maternelles à La Bernardière (85), lots 2 et 8.
Type de marché : travaux.
Lieu principal d'exécution du marché : La Bernardière.
Durée du marché (en mois) : 12 mois.
La consultation comporte des tranches : non.
La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : non.
Section 5 : lots
Marché alloti : oui.
Description du lot 2 : gros-oeuvre/béton armé.
CPV du lot 2 : 45223220.
Lieu d'exécution du lot 2 : La Bernardière.
Description du lot 8 : menuiseries intérieures/mobiliers.
CPV du lot 8 : 45421000.
Lieu d'exécution du lot 8 : La Bernardière.
Section 6 : informations complémentaires
Visite obligatoire : non.
Autres informations complémentaires :
Assistante à maîtrise d'ouvrage : Vendée Expansion - SPL, 33, rue de l'Atlantique, CS 80206, 85005 La Roche-sur-Yon cedex. Tél. 02 51 44 90 00.
Les variantes sont interdites.

CIAS de La Roche-sur-Yon

Maintenance des équipements de cuisines et de lingeries pour les EHPAD du CIAS La Roche-sur-Yon Agglomération

PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

Section 1 : Identification de l'acheteur :
Nom complet de l'acheteur : CIAS de La Roche-sur-Yon (85).
Numéro national d'identification :
Type : Siret - N° : 20009665900012.
Code postal/Ville : 85021 La Roche-sur-Yon.
Groupement de commandes : non.
Section 2 : Communication :
Moyens d'accès aux documents de la consultation :
Lien vers le profil d'acheteur : https://www.marches-securises.fr
Identifiant interne de la consultation : CI24007-008.
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : oui.
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non.
Nom du contact : Anne Tiercé, tél. +33 2 51 47 49 14.
Mail : anne.tierce@larochesuryon.fr
Section 3 : Procédure :
Type de procédure : procédure adaptée ouverte.
Conditions de participation :
Aptitude à exercer l'activité professionnelle : voir règlement consultation (RC).
Capacité économique et financière : cf RC.
Capacités techniques et professionnelles : cf RC.
Technique d'achat : sans objet.
Date et heure limite de réception des plis : vendredi 28 juin 2024, 12 h 30.
Présentation des offres par catalogue électronique : interdite.
Réduction du nombre de candidats : non.
Possibilité d'attribution sans négociation : oui.
L'acheteur exige la présentation de variantes : non.
Section 4 : Identification du marché :
Intitulé du marché : maintenance des équipements de cuisines et de lingeries pour les EHPAD du CIAS La Roche-sur-Yon Agglomération.
Classification CPV : 50000000.
Type de marché : services.
Description succincte du marché : cette consultation porte sur 2 lots et a pour objet d'assurer la maintenance des équipements de cuisine, de laverie des EHPAD de la Roche-sur-Yon Agglomération.
Le détail des prestations figure aux CCTP et bordereaux de prix.
Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre mono-attributaire fractionné à bons de commande sans montant minimum et avec un montant maximum annuel spécifique.
À titre accessoire, chaque accord-cadre pourra également être exécuté en partie par la conclusion de marchés subséquents pour des prestations de réparation nécessitant des pièces détachées non identifiées dans l'accord-cadre.
Chaque accord-cadre prendra effet à compter du 1er septembre 2024 ou de sa date de notification si postérieure, pour une durée d'un an, reconductible tacitement une fois, soit pour une durée maximale de deux ans.
Se reporter au CCTP pour plus de précisions sur l'étendue des prestations.
Lieu principal d'exécution : territoire La Roche-sur-Yon Agglomération.
La consultation comporte des tranches : non.
La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : non.
Marché alloti : oui.
Section 5 : Informations sur les lots :
Lot 1 : maintenance des équipements de cuisine.
Accord-cadre sans mini et avec un maxi annuel de 80 000 euros HT pour 8 EHPADS et une résidence autonomie.
CF détail au CCTP + prestations concernées.
Classification CPV : 50000000.
Lieu d'exécution du lot : territoire La Roche-sur-Yon Agglomération.
Lot 2 : maintenance des équipements de lingerie.
Accord-cadre sans mini et avec un maxi annuel de 18 000 euros HT pour 9 EHPADS et une résidence autonomie.
CF détail au CCTP + prestations concernées.
Classification CPV : 50000000.
Lieu d'exécution du lot : territoire La Roche-sur-Yon Agglomération.
Section 6 : Informations complémentaires
Visite obligatoire : non.
Autres informations complémentaires : les documents à produire par les candidats, les modalités de transmission des offres et de demandes de renseignements, ainsi que les critères d'analyse sont précisés dans le règlement de la consultation.
Date d'envoi du présent avis : 4 juin 2024.

Vaille des **Sables-d'Olonne**

Travaux de traitement des façades de la tour d'Arundel, du Château Saint-Clair et de l'enceinte Castrale (Phase 1) - Lot 1 et 2

PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

Section 1 : Identification de l'acheteur :
Nom complet de l'acheteur : ville des Sables-d'Olonne.
Numéro national d'identification :
Siret : 20008213900011.
Ville : Les Sables-d'Olonne.
Code postal : 85100.
Groupement de commande : non.
Section 2 : Communication :
Moyen d'accès aux documents de la consultation :
Lien URL vers le profil d'acheteur :
https://www.marches-securises.fr
Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : oui.
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non.
Nom du contact : M. Patrick Rousseau.
Adresse mail du contact : patrick.rousseau@lessablesdolonne.fr
Numéro de téléphone du contact : 02 51 23 16 19.
Section 3 : Procédure
Type de procédure : procédure adaptée ouverte.
Conditions de participation :
Aptitude à exercer l'activité professionnelle : le candidat peut présenter sa candidature sous forme d'un document unique de marché européen (Dume), en lieu et place des formulaires DC1 et DC2.
En cas de groupement d'opérateurs économiques, chacun des membres du groupement fournira un formulaire Dume complété.
Capacité économique et financière : 1. déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles.
Capacité technique et professionnelle :
1. Une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, assortie d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, la date et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin.
2. Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.
3. Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public.
Technique d'achat : sans objet.
Date et heure limite de réception des plis : 26 juin 2024 à 12 h 00.
Présentation des offres par catalogue électronique : interdite.
Réduction du nombre de candidat : non.
Possibilité d'attribution sans négociation (attribution sur la base de l'offre initiale) : oui.
L'acheteur exige la présentation des variantes : non.
Section 4 : Identification du marché :
Intitulé du marché : travaux de traitement des façades de la Tour d'Arundel, du cChâteau Saint-Clair et de l'enceinte castrale (Phase 1). Lots 1 et 2.
Code CPV principal : 45443000-4.
Type de marché : travaux.
Description succincte du marché : marché comprenant 10 lots dont les 2 lots concernés par la présente consultation.
Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche : amiante, désamiantage, démolition.
Lieu principal d'exécution du marché : place Maraud, 85100 Les Sables-d'Olonne.
Durée du marché (en mois) : 10.
Consultation à tranches : non.
La consultation prévoit la réservation de tout ou partie du marché : non.
Section 5 : Lots :
Marché alloti : oui.
Description du lot : désamiantage, déplombage, démolitions, curage.
Code CPV principal : 45111100-9.
Lieu d'exécution du lot : place Maraud, 85100 Les Sables-d'Olonne.
Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche : amiante, désamiantage, démolition, curage.
Description du lot : traitement des façades.
Code CPV principal : 45443000-4.
Lieu d'exécution du lot : place Maraud, 85100 Les Sables-d'Olonne.
Section 6 : Informations complémentaires :
Visite obligatoire : oui.
Détails sur la visite : la visite du site est obligatoire avec délivrance d'une attestation de visite.
Un créneau est prévu le jeudi 13 juin 2024 de 8 h 30 à 10 h 30 (faire part de votre présence à Mme Marionneau avant votre venue) ou rdv auprès de Mme Marionneau au 02 51 23 16 42 (voir DCE).

Immobilier

Avec ou sans état des lieux, le locataire doit les réparations

Avec ou sans état des lieux, le locataire doit les réparations
Un locataire contestait sa condamnation en faisant valoir que l'état des lieux de sortie, au vu duquel on lui réclamait plus de 3 000 €, avait été établi non contradictoirement, par le propriétaire seul, et qu'il était difficilement compréhensible. Rien ne dit, soutenait-il, que les photos jointes aient été faites dans l'appartement et lors de la libération des lieux. De plus, y figurent des équipements qui n'étaient pas mentionnés dans l'état des lieux d'entrée.
Cependant, le tribunal apprécie souverainement ce qui lui est soumis, ont rappelé les juges de la Cour de cassation. Muni de l'état des lieux d'entrée, de la description du propriétaire après la sortie du locataire et des photographies, le tribunal a pu s'estimer suffisamment informé, ont-ils expliqué. C'était au locataire sortant de contester et de prouver que ces dégradations n'étaient pas de son fait.
(Cass. Civ 3, 7.9.2023, G 22-16.172).

Vie pratique

Le salarié a le droit de critiquer

Tout salarié, même s'il est cadre, a le droit d'exprimer devant ses collègues et même publiquement, dans l'entreprise et en dehors, son désaccord avec la direction, pourvu qu'il le fasse avec mesure.
Seuls les abus injurieux, diffamatoires ou excessifs, sont interdits, a rappelé la Cour de cassation dans plusieurs arrêts récents. Dans l'un d'eux, elle annule la sanction d'un cadre qui, lors d'une réunion de travail, devant l'ensemble de ses collègues, avait déclaré contester les choix de la direction et refuser d'accompagner celle-ci dans leur mise en œuvre.
L'expression d'un désaccord est une faute, disait son patron, car un cadre est censé fédérer les salariés et soutenir la politique de l'entreprise. Mais un tel désaccord peut être exprimé publiquement pourvu qu'il n'y ait pas d'abus dans l'expression, ont rectifié les juges.
Dans un autre arrêt, la Cour annule la sanction d'un salarié qui s'était exprimé lors d'une réunion pourtant consacrée à l'expression directe et collective des salariés.
L'intéressé critiquait les méthodes de son chef de service, l'organisation et sa surcharge de travail. C'est une faute, disait la direction, car il s'agit d'un désaveu public d'un supérieur qui a d'ailleurs été affecté moralement. C'est donc un acte d'insubordination, un dénigrement.
Mais dans le droit d'expression directe et collective, les opinions émises ne peuvent justifier une sanction, a rectifié la Cour.
Dans un troisième arrêt, la Cour juge encore injustifiée la condamnation du délégué syndical d'une association qui avait alerté l'autorité de tutelle sur les projets de sa direction. Un représentant du personnel représente le personnel auprès de la direction et non auprès du public, plaidait son patron qui voyait également une faute dans la dénonciation auprès d'une autorité titulaire d'un pouvoir de sanction.
Cette attitude ne justifie pas une sanction, a répondu la Cour, puisqu'il n'y a pas eu d'abus dans l'expression et que la mauvaise foi n'est pas démontrée.
(Cass. Soc, 28.9.2022, H 20-21.499 et M 21-14.814 et 21.9.2022, P 21-13.045)

Le journal peut intégrer, de façon totale ou partielle, sur la zone d'édition, le(s) supplément(s) suivant(s) : L'Immobilier aux portes de l'océan.

Avis administratifs

Préfecture de la LOIRE-ATLANTIQUE
Direction de la coordination
des politiques publiques
et de l'appui territorial

Commune de VIEILLEVIGNE

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Par arrêté préfectoral n° 2024/ICPE/190 en date du 31 mai 2024, une consultation du public est prévue à la mairie de Vieillevigne, pendant une période de quatre semaines du mercredi 26 juin au vendredi 26 juillet 2024 inclus, portant sur l'augmentation des effectifs volailles (39 936 emplacements maximum) au lieudit Malabrit.
Quinze jours avant l'ouverture de la consultation, soit à partir du mercredi 12 juin 2024, l'information du public est assurée par le présent avis qui sera également mis en ligne sur le site internet de la préfecture : www.loire-atlantique.gouv.fr
accompagné de la demande de l'exploitant.
Pendant la durée de la consultation, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur un registre de consultation ouvert à cet effet à la mairie de Vieillevigne, aux jours et heures habituels d'ouverture.
Toute correspondance pourra être adressée, en mairie de Vieillevigne, et à la préfecture par voie postale ou, le cas échéant, par voie électronique
(pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr)
avant la fin du délai de consultation du public.
La décision intervenant à l'issue de la procédure sera un arrêté préfectoral d'enregistrement délivré par le préfet éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par arrêté ministériel ou un arrêté préfectoral de refus.

Préfet de la Vendée

FOURS A CHAUX DE L'OUEST (FACO)
Renouvellement et extension de l'autorisation d'exploiter une carrière - La Jaudonnière

1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

En exécution de l'arrêté préfectoral n° 2024-DCPATE-214 du 28 mai 2024 pris en application de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement, la demande formulée par la société Fours à Chaux de l'Ouest (FACO), en vue d'obtenir l'autorisation environnementale de renouvellement et d'extension d'exploiter une carrière à La Jaudonnière est soumise à enquête publique dans la commune de La Jaudonnière, pendant 31 jours consécutifs, du 25 juin 2024 au 25 juillet 2024 inclus.
Pendant l'enquête, le public peut prendre connaissance de ce dossier, contenant notamment une étude d'impact, une étude de dangers et l'avis de l'autorité environnementale, et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet en mairie de La Jaudonnière, aux jours et aux heures habituels d'ouverture de la mairie. Le dossier est également consultable gratuitement, en ce lieu, sur un poste informatique mis à la disposition du public pendant ces mêmes horaires et pendant la durée de l'enquête.
M. Dominique Serin est nommé commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Nantes pour procéder à l'enquête.
Il recevra en personne les observations du public, écrites ou orales, en mairie de La Jaudonnière :
- mardi 25 juin 2024 de 14 h 00 (heure d'ouverture de l'enquête) à 17 h 30 ;
- samedi 13 juillet 2024 de 9 h 00 à 12 h 00 ;
- jeudi 25 juillet 2024 de 14 h 00 à 17 h 30
(heure de clôture de l'enquête).
Les observations peuvent également être adressées, par écrit, au commissaire enquêteur, au siège de l'enquête, mairie de La Jaudonnière, 1, place de la liberté, 85110, ou par mél :
enquetepublique.vendee3@orange.fr
(en précisant en objet : enquête publique, FACO).
Les observations émises par voie électronique seront accessibles pendant la durée de l'enquête sur le site internet des services de l'État en Vendée
(www.vendee.gouv.fr rubrique publications, enquêtes publiques commune de La Jaudonnière).
Le résumé non technique de l'étude d'impact, la présentation du projet et l'avis de l'autorité environnementale sont consultables sur le site internet des services de l'État en Vendée, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant la durée de celle-ci. L'ensemble du dossier est consultable pendant la durée de l'enquête, du 25 juin 2024 au 25 juillet 2024 sur le site internet des services de l'État en Vendée.
Des informations complémentaires sur le dossier de demande d'autorisation peuvent être obtenues auprès de Christophe Rousselot, directeur opérationnel
(christophe.rousselot@groupehtp.com).
Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur en préfecture, en mairie de La Jaudonnière et sur le site internet des services de l'État en Vendée pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.
Le préfet de la Vendée statuera sur la demande d'autorisation environnementale. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est soit une autorisation assortie du respect de prescriptions soit un refus.

Notre publication adhère à
ARPP
dont elle suit les recommandations
Les remarques concernant une publicité parue dans notre publication sont à adresser au
ARPP
autorité de régulation professionnelle de la publicité
23 rue Auguste Vacquerie
75116 Paris
www.arpp-pub.org
Les remarques concernant les petites annonces classées sont à adresser directement au journal

Vie des sociétés

MODIFICATION OBJET

Par décision en date du 16 mai 2024, l'associée unique de la société Ô Saveurs d'Italie, société à responsabilité limitée, capital : 1 000 euros, siège social : Les Taffeneaux, 85180 Les Sables-d'Olonne, 913 217 279 RCS La Roche-sur-Yon, a décidé d'étendre son objet social, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

ADDITIF

À l'annonce parue le 4 juin 2024
concernant la société
L'OEIL DES EXPERTS

Il a lieu de lire :
Directeur général : Nicolas Burel, demeurant 6, rue du Clos-Saint-Père, 85540 Le Champ-Saint-Père.

Pour avis.

ASS VENDÉENNE UTILIS NATURE JUS DE FRUIT (AFJ85)

Régie par la loi du 1er juillet 1901
Siège social 7, rue de la Gîte-Pilorge
à LA ROCHE-SUR-YON (85000)
Déclarée à la préfecture de la Vendée
sous le n° W852002350
Répertoire SIRENE n° 338 849 821

AVIS DE CONVOCATION

Les adhérents sont convoqués aux assemblées générales du vendredi 28 juin 2024 au Cabinet d'expertise-comptable Groupe Y, 52, rue Jacques-Yves-Cousteau, bâtiment A à La Roche-sur-Yon (85000) :
- 1ère assemblée générale à 17 h 00 sur l'ordre du jour suivant : présentation du rapport d'activité, présentation du rapport financier, présentation du rapport de certification comptable, affectation du résultat, discussion et avis sur les rapports, élections du tiers sortant, questions diverses,
- 2e assemblée générale à 18 h 00 sur l'ordre du jour suivant : rapport du conseil d'administration sur le projet de traité d'apport signé avec l'association AJF3P ; approbation du projet de traité d'apport partiel d'actif, approbation de l'apport qui y est stipulé ; modifications à apporter aux membres, Conseil d'administration et bureau de l'association à la suite de la réalisation de l'apport partiel d'actif ; pouvoirs pour la réalisation des opérations, l'accomplissement des formalités et l'exécution des décisions prises.
Les documents suivants sont disponibles pour les adhérents sur demande à :
contact@ajf85.fr
Le procès-verbal explicatif du Conseil d'administration du 11 avril 2024, - la convention d'apport partiel d'actif signée et enregistrée, - le texte des résolutions soumises à la 2e assemblée générale, - une formule de pouvoir pour chaque assemblée.

Le Président
du Conseil d'administration.

BAMEX
EXPERTISE COMPTABLE · SOCIAL · CONSEILS JURIDIQUES

EPP

Société civile immobilière
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 8, rue Robert-Schuman
85430 AUBIGNY-LES-CLOUZEAUX

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Aubigny-les-Clouzeaux du 29 mai 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : société civile immobilière.
Dénomination sociale : EPP.
Siège social : 8, rue Robert-Schuman, 85430 Aubigny-les-Clouzeaux.
Objet social : l'acquisition et la gestion de tous biens et droits mobiliers et immobiliers, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ; éventuellement et exceptionnellement le cautionnement hypothécaire des immeubles, biens et droits immobiliers appartenant à la société pour garantir des emprunts qui pourraient être contractés directement par les associés eux-mêmes, à la condition que ces emprunts aient pour objet l'acquisition, la construction ou l'amélioration des immeubles, biens et droits immobiliers des immeubles, biens et droits immobiliers appartenant à la société,
Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés.
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire.
Gérance : Mme Leila Deslandes, née le 25 juillet 1998 à Annecy (74), demeurant 10, place de l'Église, 85430 Aubigny-les-Clouzeaux ; M. Marian Deslandes, né le 25 septembre 1993 à La Roche-sur-Yon (85), demeurant 10, place de l'Église, 85430 Aubigny-les-Clouzeaux.
Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions entre associés ; agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales.
Immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés de La Roche-sur-Yon.

Pour avis
La Gérance.

adecia
Les experts engagés des dirigeants

FCB PROMOTION

Société à responsabilité limitée
Au capital de 5 000 euros
Siège social : 27, Le Guy Bertin
85430 LA BOISSIÈRE-DES-LANDES
899 940 738 RCS La Roche-sur-Yon

AVIS

Aux termes d'une décision en date du 1er mai 2024, les associés ont pris acte de la démission de M. Jérôme Chamard de ses fonctions de cogérant à compter du 1er mai 2024 et ont décidé à l'unanimité de ne pas procéder à son remplacement.

La Gérance.

adecia
Les experts engagés des dirigeants

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 15 mai 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : société à responsabilité limitée.
Dénomination sociale : EURL Anais Lamy.
Siège social : 1, allée des Grillons, 85160 Saint-Jean-de-Monts.
Objet social : l'activité de holding et la prise de tous intérêts et participations par tous moyens, souscriptions, achats de parts sociales et/ou d'actions, d'obligations et de tous droits dans toutes sociétés et la gestion de ces intérêts et participations ; l'acquisition et la gestion de tous biens et droits mobiliers et immobiliers ; l'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail ou autrement de tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis, dont la société serait propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ; l'animation des sociétés qu'elle contrôle directement ou indirectement, ou sur lesquelles elle exerce une influence notable en participant à la conduite de leur politique notamment l'activité de prestations, de conseils en matière technique, commercial, financière, marketing, de gestion, juridique, sociale, fiscale, administrative et immobilière et l'assistance en tous domaine pour les entreprises filiales ; la réalisation d'opérations de trésorerie avec des sociétés, ayant avec elle directement ou indirectement des liens en capital conférant à l'une des entreprises liées, un pourcentage de contrôle effectif sur les autres ; toutes activités de restauration traditionnelle et rapide, snacking, crêperie, rôtisserie, glaces et gaufres, et plus généralement toutes activités de vente de produits alimentaires à consommer sur place ou à emporter ; toutes activités de vente de prêt-à-porter.
Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés.
Capital social : 100 000 euros.
Gérance : Mme Anais Lamy, demeurant 320, rue des Barrières, 30F Les Portes de l'Océan, 85800 Le Fenouiller.
Immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés de La Roche-sur-Yon.

Pour avis
La Gérance.

adecia
Les experts engagés des dirigeants

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 31 mai 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : société à responsabilité limitée.
Dénomination sociale : L'Escapade by Mallaury et Juliette.
Siège social : 9, rue Carnot, 85300 Challans.
Objet social : l'exploitation d'un salon de coiffure mixte (hommes, femmes, enfants) ; la vente de tous accessoires, de tous produits capillaires et cosmétiques et de parfums ; la réalisation de toutes prestations se rapportant aux soins de beauté (maquillage, modelage) et autres soins corporels (mise en forme, massage, relaxation).
Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés.
Capital social : 10 000 euros.
Gérance : Mme Mallaury Jaunatre, demeurant 11, rue de la Tremblaie, 85300 Sallertaine, et Mme Juliette Leaute, demeurant 5, route des Brochets, appt 4, 85230 Bouin.
Immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés de siège du tribunal de commerce ou RCS compétent.

Pour avis
La Gérance.

adecia
Les experts engagés des dirigeants

XYLO STRUCTURES

Société par actions simplifiée
Au capital de 5 000 euros
819 998 998 RCS La Roche-sur-Yon

AVIS

Aux termes d'une décision en date du 16 mai 2024 l'associée unique a décidé de transférer le siège social 10, impasse Guy-de-Maupassant, 85000 La Roche-sur-Yon au 2ter, rue Haxo, 85000 La Roche-sur-Yon à compter du 16 mai 2024 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis
La Présidente.

adecia
Les experts engagés des dirigeants

JR ORGANISATION

Société à responsabilité limitée
Au capital de 409 500 euros
Siège social : 1, rue des Mésanges
85430 LA BOISSIÈRE-DES-LANDES
433 969 698 RCS La Roche-sur-Yon

AVIS

Aux termes d'une décision en date du 1er juin 2024, l'associé unique a décidé : de transférer le siège social Les Moratières, 85430 La Boissière-des-Landes au 1, rue des Mésanges, 85430 La Boissière-des-Landes à compter de cette même date et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La Gérance.

adecia
Les experts engagés des dirigeants

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 15 mai 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : société à responsabilité limitée.
Dénomination sociale : Elle'lza et ses Momes.
Siège social : 70, avenue de la Mer, 85160 Saint-Jean-de-Monts.
Objet social : le commerce de vêtements, prêt-à-porter hommes, femmes, enfants et plus généralement de tous accessoires et compléments se rapportant à l'habillement. Le commerce de tous produits et accessoires de toute nature se rapportant à la mode, à la maroquinerie, aux chaussures, à la beauté et au bien-être de la personne. Le commerce de tous articles de lingerie, corseterie, sous-vêtements, bonneterie, maillots de bains et robes de plages et plus généralement de tous articles de prêt à porter et d'accessoires s'y rapportant. Le commerce de tous produits et articles d'aménagements et de décoration de l'habitat.
Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés.
Capital social : 5 000 euros.
Gérance : Mme Élisabeth Boyer, demeurant 6, rue des Moulins, 85160 Saint-Jean-de-Monts, assure la gérance.
Immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés de La Roche-sur-Yon.

Pour avis
La Gérance.

CERFRANCE
entreprendre, ensemble

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par ASSP, en date du 3 juin 2024, à Montreverd (85), dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination : Pâte à Mali's.
Forme : SARL.
Objet : pâtisserie, biscuiterie, chocolaterie, confiserie, salon de thé, ces activités pouvant être exercées de manière sédentaire et ambulante.
Durée de la société : 99 années.
Capital social fixe : 3 000 euros.
Siège social : 7, rue des Éraudières, Mormaison, 85260 Montreverd.
La société sera immatriculée au RCS de La Roche-sur-Yon.
Gérante : Mme Anne Pineau, demeurant 7, rue des Éraudières, Mormaison, 85260 Montreverd.

Pour avis
La Gérance.

dimanche ouest france
1 journal, 4 cahiers